

# Appel à projets DAC-RECTORAT pour l'éducation artistique et culturelle

## Dispositif « Vacances apprenantes » et PEAC 2020/2021

La sensibilisation du jeune public à la diversité des pratiques artistiques et des esthétiques est une priorité de la **Direction des affaires culturelles de Mayotte (DAC Mayotte)**, mise en œuvre en partenariat avec le **Rectorat**. Tous deux soutiennent ainsi les projets à destination des jeunes, de la maternelle jusqu'à l'université, dans le cadre de la politique interministérielle en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

**Une convention-cadre signée le 26 avril 2018** définit les modalités du partenariat DAC/Rectorat selon les axes prioritaires suivants :

- les pratiques artistiques et culturelles à travers la mise en place des enseignements optionnels dans tous les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques et de l'architecture ;
- les résidences d'artistes en milieu scolaire ;
- l'accès au livre et à la lecture ;
- les ressources patrimoniales ;
- l'éducation aux médias.

Pour l'année scolaire 2019/2020, la DAC Mayotte et le Rectorat ont soutenu près de 160 projets sur l'ensemble du territoire, pour un montant d'environ 575 000 €. **L'objectif de 100% des enfants touchés par l'Éducation Artistique et Culturelle est un défi pour la DAC et le Rectorat.** Les projets soutenus s'inscrivent sur des temps longs, favorisant les parcours artistiques et culturels, ils tiennent compte de la diversité linguistique et des ressources culturelles du territoire et favorisent la circulation entre les différents temps de l'enfant, en temps scolaire et hors temps scolaire.

La crise provoquée par l'épidémie de COVID 19 a amené la DAC Mayotte, le Rectorat et la DJSCS à conduire une réflexion avec des artistes et des architectes, sur les conditions d'accueil du public en milieu scolaire et dans les lieux de création et de diffusion artistique et culturelle.

Le présent Appel à projets porte à la fois sur **deux dispositifs qu'il convient de distinguer.**

### **1/ « Vacances apprenantes »**

Le premier est le **dispositif exceptionnel « Vacances apprenantes »**. Il s'inscrit dans le cadre du projet national du même nom, voulu par le Ministère de l'Éducation nationale pour répondre à la situation de crise sanitaire et compenser autant que possible les difficultés qu'ont pu rencontrer les élèves pour suivre leurs enseignements durant cette période.

### **Calendrier :**

- 15 juin 2020 : ouverture de l'appel à projets

- **9 juillet 2020 : date limite de dépôt des dossiers de projets Arts et culture pour les vacances d'été**
- 10 juillet 2020 : instruction des dossiers
- 11 juillet 2020 : réponses officielles et début de la mise en œuvre des projets retenus pour « Vacances apprenantes »

## **2/ Appel à projets 2020/2021**

Le second dispositif est **l'appel à projets pour l'année scolaire 2020/2021**, c'est-à-dire l'appel ordinaire qui a lieu chaque année dans l'académie de Mayotte, dans le cadre de la convention DAC-Rectorat.

### **Calendrier :**

- 15 juin 2020 : ouverture de l'appel à projets ; **les professeurs volontaires commencent à remplir les dossiers-types transmis aux référents culture ; les référents culture aident à la constitution des dossiers** selon les demandes des professeurs de leurs établissements
- Début de l'année scolaire 2020/21 : **validation des dossiers de PEAC par les chefs d'établissements**
- **10 septembre 2020 : date limite de la remise des dossiers de PEAC par les professeurs aux référents culture**
- 11 septembre 2020 : date limite de la remontée des dossiers de PEAC par les référents culture au DAAC de l'académie de Mayotte
- Mi-septembre 2020 : examen des dossiers de PEAC par la commission annuelle DAC-Rectorat
- Fin septembre 2020 : réponses officielles et début de la mise en œuvre des PEAC retenus pour l'année scolaire 2020/21

## **Contacts et personnes ressources**

La DAC et le Rectorat se tiennent à votre disposition pour tout accompagnement dans la constitution de votre dossier.

### **Pour les organismes culturels : Direction des Affaires culturelles de Mayotte**

Gaëlle Metelus, conseillère pour l'action culturelle et artistique, la création, le cinéma et les politiques interministérielles

Courriel : [gaelle.metelus@culture.gouv.fr](mailto:gaelle.metelus@culture.gouv.fr)

### **Pour les établissements scolaires et les professeurs : Rectorat de Mayotte**

Jusqu'à la rentrée d'août : Aurélien Dupouey-Delezay, Chargé de mission Arts et culture

Courriel : [a.dupouey.delezay@gmail.com](mailto:a.dupouey.delezay@gmail.com)

À partir de la rentrée d'août : Délégué Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle (non encore connu)